

Les organisations féminines de la RDC s'engagent à mettre sur pied un plan d'action du mouvement des femmes pour promouvoir efficacement leurs droits fondamentaux aux niveaux local, national et international.

Elles ont pris cet engagement à l'issue d'un atelier organisé à leur attention par la « Cause commune », jeudi 11 et vendredi 12 septembre au Centre d'études pour l'action sociale (CEPAS) de Kinshasa.

Dans un rapport général sanctionnant la fin des travaux lu par Mme Georgette Biebie, les participantes suggèrent « huit éléments clés qui devraient constituer le contenu de ce futur plan d'action ».

Elles plaident pour « la nécessité de bâtir des coalitions fortes qui favorisent l'émergence d'un mouvement féminin fort et influent ».

Très motivées, toutes les participantes ont dit leur détermination à travailler pour la matérialisation de cette vision. Elles estiment également nécessaire de « capitaliser les succès et bonnes pratiques dans la démarche des organisations féminines et faire, à cet effet, un marketing social conséquent ».

Ces organisations féminines optent pour « la mise en place d'un laboratoire qui pourrait faciliter la recherche sur les sujets stratégiques concernant les femmes et les jeunes filles ». Et cela sans oublier « la création d'une base de données pouvant servir à élaborer une cartographie des organisations féminines ». Les participantes appellent « Cause commune » à « accompagner la mise en place de cet espace d'interaction entre les différentes organisations féminines ».

Par ailleurs, elles émettent le vœu de voir « le monitoring des activités des organisations féminines être assuré pour avoir une bonne documentation et alimenter la mémoire collective ».

Il est aussi question, pour les participantes, de professionnaliser et renforcer les capacités des leaders féminins. Elles tiennent, pour ce faire, à « l'élaboration d'un plan communicationnel susceptible de faciliter la communication entre les organisations d'une part et la mobilisation des couches féminines d'autre part ».

Les participantes sont d'avis que « pour plus d'autonomie et de visibilité dans la démarche, la mutualisation des ressources demeure un impératif et une exigence ».

La directrice adjointe du cabinet de ministre du Genre, de la Famille et de l'Enfant, Mme Godelieve Kamango a, au nom de son ministre de tutelle Gèneviève Inagosi, félicité toutes les participantes pour leurs suggestions et l'abnégation dont elles ont fait montre tout au long de ces assises. Elle a promis, à cet effet, le soutien de son ministère à ces organisations féminines. Cela d'autant plus que « la Société civile féminine reste toujours, pour le chef de l'Etat et le gouvernement de la République, un partenaire d'importance dans notre pays », a-t-elle indiqué.

Pour sa part, la présidente de la « Cause commune », Mme Madeleine Kalala, a affirmé que le rapport final de ces travaux est le fruit de sacrifice de toutes les participantes qui s'engagent à militer pour la promotion des droits des femmes. Quoi de plus normal qu'elle invite les unes et les autres à s'y impliquer davantage pour que toutes les résolutions ne soient pas un vœu pieux.

Source: [allafrica.com](http://allafrica.com)